



Association « CAS 24 – Compagnie d'Archers Solidaires 24 »

Adresse : CAS 24 - Chez M. Franck Géron – 45, rue Renaudat – 24130 Prignonrieux

## **Procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 28/06/2016**

Le 28/06/2016 à 19 h 00, les fondateurs de l'association « CAS 24 » se sont réunis en assemblée générale au domicile de M. Franck Géron.

En effet, les nouveaux adhérents sont mineurs ou ne sont pas encore reconnus licenciés par la Fédération.

Sont Convoqués par mail :

*Monsieur Franck Géron*

*Monsieur Jacques Branet*

*Monsieur Stéphane Leclerc*

Sont Présents :

*Monsieur Franck Géron – 45, rue renaudat – 24130 Prignonrieux*

*Monsieur Jacques Branet – La Conne – 24100 Bergerac*

*Monsieur Stéphane Leclerc - 5, Traverse du Côt – 24100 Bergerac*

L'assemblée générale désigne *M. Franck Géron* en qualité de président de séance.

Le président de séance rappelle aux présents l'ordre du jour :

- Présentation et approbation du compte-rendu financier avec présentation du compte de résultat au 28/06/2016 par le trésorier.
- Présentation et approbation du compte-rendu moral de l'exercice au 28/06/2016 et projets de l'association pour l'exercice à venir.

L'assemblée générale ordinaire est appelée à statuer sur :

- Le maintien ou le renouvellement des membres du Bureau
- Le maintien ou la modification de la grille tarifaire

Monsieur Jacques Branet présente le compte rendu financier. Le déficit s'explique par les avances de trésorerie faites par lui-même et M. Stéphane Leclerc mais le compte est couvert.

Ayant interpellé les membres du Bureau par mail :

« Je me pose la question de mon maintien dans le comité directeur au vu des derniers échanges. Je pense rester archer et aider au mieux lors de manifestations à venir. »,

M. Branet confirme sa position verbalement et reste trésorier jusqu' à la fin de l'exercice fiscal en cours, date à laquelle il prendra ses dispositions.

M. Franck Géron ouvre un débat sur cette intention rappelant le caractère solidaire qui nous a amené à créer l'association. Il est indiqué que l'association est reconnue dans son action par les élus.

M. Branet quitte la séance.

Le quorum des 2/3 des membres est respecté pour le vote et l'adoption des rapports.

**délibérations :**

L'assemblée générale adopte à l'unanimité des membres présents :

- le compte de résultat financier.
- Le compte rendu moral d'activités.
- Les projets et orientations proposés par le président pour l'exercice à venir.
- Le maintien du montant des cotisations.
- La publication des statuts et règlement intérieur validés le 26/10/2016 à l'unanimité par les membres du Bureau.

Monsieur Franck Géron confirme rester à son poste de secrétaire général  
Monsieur Jacques Branet reste trésorier jusqu'à la fin de l'exercice comptable  
Monsieur Stéphane Leclerc confirme rester à son poste de président.

La séance est levée.

Le compte rendu est rédigé par M. Franck Géron, Secrétaire général,

Il est validé par :

M. Franck Géron, secrétaire général

M. Jacques Branet, trésorier

M. Stéphane Leclerc, président

Fait à Prignonrieux en trois exemplaires le 06/07/2016